

<http://enseignants.se-uns.org/Retraites-complementaires-queelles-revalorisations>



Retraites complémentaires : quelles revalorisations ?

- Je suis... - Retraité -

Publication date: mardi 6 novembre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Retraites complémentaires : quelles revalorisations ?

Les pensions versées par les régimes de retraites complémentaires Agirc-Arrco et Ircantec suivent des règles spécifiques de revalorisation.

La retraite complémentaire Ircantec concerne les agents non titulaires de la fonction publique. Les règles de la revalorisation sont les mêmes que pour les pensions du régime général ou celle de la fonction publique. La revalorisation sera donc de 0.3% au 1er janvier 2019.

Les retraites complémentaires Agirc-Arrco des salariés du régime général sont revalorisées un point en dessous de l'inflation prévue.

L'inflation prévue en 2019 à 1.6 %, la revalorisation Agirc-Arrco est de 0.6%. Elle s'applique dès le 1er novembre 2018.